

Règlement sur le service de l'artillerie à bord des bâtiments de la flotte

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement sur le service de l'artillerie à bord des bâtiments de la flotte / Ministère de la Marine .
9e partie. Titre II, Connaissances nécessaires au canonnier breveté embarqué

Auteur(s) : France Ministère de la marine 1893-1947 Ministère de la marine

Adresse bibliographique : Paris : impr. nationale, 1911

Description matérielle : 1 vol. (166 p.-49 f. de pl. en dépl.) : ill. ; 21 cm

Autre variante du titre : [Connaissances nécessaires au canonnier breveté embarqué.]
[Connaissances nécessaires au canonnier breveté embarqué.]

Note(s) : Ministère de la Marine

Note sur les index, extrait, citations publiés séparément : Jointe à ce volume une petite brochure détachée portant le titre : Règlement sur le serv. de l'artillerie. Document n° 5260. IXe part. Titre II. Feuille rectificative n°1 au manuel du canonnier breveté

Sujet - Collectivité : Mécaniciens de marine France Marine. -- Artillerie

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Règlements